

Compte rendu de la FS du 03/07/2025



Formation spécialisée du 03/07/2025

Le Comité social d'administration locale (CSAL) de la DIRCOFI Ile-de-France s'est réuni en formation spécialisée le 3 juillet 2025, à 9h30. La CFTC Finances publiques, siégeant en alliance avec la CFDT, vous rend compte de cette instance.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation du PV du CSAL-FS du 5 juin 2025 (pour avis)
2. Point sur le déménagement au SPALLIS (pour information)
3. Bilans accidents de service / trajet de l'année 2024 et du 1^{er} semestre 2025 (pour information)
4. Point sur le calendrier prévisionnel des formations SST (pour information)
5. Exercice incendie du 20 mai 2025 (pour information)
6. Questions diverses

COMPTE-RENDU DE SEANCE

1/ Approbation du PV du CSAL-FS du 5 juin 2025 (pour avis)

Le PV a été approuvé à l'unanimité, après sa vérification par les élus du personnel.

2/ Point sur le déménagement au SPALLIS (pour information)

La Direction a rappelé que les principes directeurs d'aménagement sont : salles de brigade cloisonnées, bureaux individuels des encadrants, départements regroupés par secteur socio-professionnel.

Mais les contraintes bâtementaires existent. Le cabinet SECAFI l'a d'ailleurs rappelé dans son rapport final présenté aux représentants des agents.

Les verbatims des questions ouvertes posées aux agents et les entretiens collectifs font ressortir le souhait des agents de conserver des bureaux fermés avec cloisons éventuellement vitrées et portes, qu'il s'agisse de bureaux par brigade, de bureaux

pour 3 ou 4 agents ou de bureaux individuels pour les encadrants. Cet aménagement semble le plus à même de répondre aux besoins métiers des agents.

L'organisation en openspace est perçue par les agents et leurs représentants élus comme :

- *contradictoire aux besoins métier : enjeux de confidentialité et de besoin de concentration ;*
- *peu favorable au maintien et à la préservation des collectifs de travail : volonté de maintenir un esprit de cohésion au sein des brigades permettant de transmettre les savoirs et compétences ;*

Suite à une question posée par les organisations syndicales, la Direction a répondu qu'un bureau d'étude sécurité réalisera un contrôle de l'aménagement sur plan puis sur site afin de vérifier l'état de la sécurité incendie des douze bureaux enclavés figurant sur le plan du micro-zoning. Les règles de sécurité incendie sont contraignantes en termes d'organisation des bureaux.

S'agissant de l'électricité, il est prévu qu'une nourrice de prise électrique soit installée par agent.

Des lignes fixes TOIP seront installés dans chaque salle de brigade, bureaux des encadrants et bureaux des rédacteurs. Chaque service conserverait un téléphone fixe.

La question de la connectivité du réseau GSM dans le SPALLIS sera prise en compte. En principe, l'ensemble des bureaux est bien couvert par le réseau. En cas de faiblesse de signal, un amplificateur de réseau pourrait être installé.

3/ Bilans accidents de service / trajet de l'année 2024 et du 1^{er} semestre 2025 (pour information) ;

4/ Point sur le calendrier prévisionnel des formations SST (pour information) ;

5/ Exercice incendie du 20 mai 2025 (pour information) ;

6/ Questions diverses :

Pour cette Formation Spécialisée du jeudi 3 juillet 2025, les représentants du personnel avaient exprimé le souhait d'entendre comme experts :

- AGILE pour la partie restauration et aménagement structurel au SPALLIS.
- La société PROJECTIVE pour la partie aménagement fonctionnel de l'immeuble.

Une rencontre avec des représentants d'AGILE aura lieu le mercredi 16 juillet à 14h au sein de la DIRCOFI IDF.

Fin des débats : La séance a été levée à 13h.